

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 15 novembre 2023, affichée le 15 novembre 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Thierry CHARLES, Martine PAYAN,  
Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Michel BERTE, excusé, a donné procuration à Thierry CHARLES

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

**Objet : Délibération n° 20231124 08**  
**Alès Agglomération : Eau Potable**  
**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service RPQS 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C2023\_04\_19 du conseil de communauté en date du 12 octobre 2023 approuvant le Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable,

Considérant qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le RPQS de l'eau potable, qu'il a reçu de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent auquel la commune adhère,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré, prend acte, après en avoir pris connaissance, du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable, exercice 2022, de la communauté Alès Agglomération, présenté par le maire et joint à la présente délibération.

Résultat du vote :    Voix contre : 0            Abstention : 0            Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

